



**VILLE D'AUBY – DEPARTEMENT DU NORD**  
**Registre des délibérations du Conseil Municipal**

Publié le 17 avril 2026

**Séance ordinaire du 14 avril 2026**

L'an deux mille vingt-six, le quatorze avril à 18 heures, le Conseil Municipal, convoqué le sept avril s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard CZECH, Maire

Le Maire de la ville d'Auby certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été publiés sur le site de la ville, conformément à la loi

Conseillers en exercice :

**Etaient présents** : Bernard CZECH, Aline LAUTRIE, Didier SZYMANEK, Lydie VALLIN, Abdelmalik SINI, Rudy CARLIER, Chantal WAGON, Djamel BOUTECHICHE, Brahim NOUI, Françoise PLATEAU, Marie-Françoise CARLIER, Marie-Paule PLESSIS, Bernard MOREL, Corinne DESPREZ, Ludovic ALVAREZ, Miguel VALLADARES, Anne-Cécile LEVRAY, Amel SAIDI, Anne-Sophie TASZAREK, Nicolas SKRZYSZOWSKI, Peggy ARTISSON, Laëtitia DEVAUX, Mohamed GUENDOUZ, Freddy KACZMAREK, Alexandra DANIELCZYK, Walid TRARI

**Absents ayant donné procuration** : Dorothee LORTHIOS à Bernard MOREL, Christophe LOURDAUX à Chantal WAGON

**Absent** : Eric ZELAZNY

**Madame Aline LAUTRIE a été désignée secrétaire de séance**

**18 - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION AUBYGEOISE D'ANIMATION SOCIALE ET CULTURELLE**

Madame WAGON expose à l'assemblée que la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations impose la signature de conventions entre les collectivités territoriales et les organismes de droit privé bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000 €.

Cette convention a pour objet de définir les objectifs que l'association s'engage à poursuivre dans le cadre de son objet statutaire ainsi que la contribution que la Ville s'engage à apporter pour en permettre la réalisation sous réserve de l'inscription des crédits correspondants aux budgets des exercices concernés.

Dans le cadre de ces dispositions, une convention a été signée entre la Ville et le Centre social Pablo Picasso pour les années 2023, 2024 et 2025 qui a pris fin en décembre. Il est proposé au conseil municipal de conclure une nouvelle convention avec l'AAASC pour une durée de 1 an. En application de cette convention, l'AAASC, conformément à ses statuts et dans le cadre de son projet social conclu avec la CAF, s'engage à poursuivre les objectifs qui s'articulent autour des thèmes prioritaires de son projet social.

Afin de permettre à l'Association Aubysgeoise d'Animation Sociale et Culturelle AAASC, gestionnaire du Centre social Pablo Picasso, d'assurer ses missions, il est proposé d'établir une convention entre la ville et l'association et de lui octroyer une subvention d'un montant de 115 000 € au titre de l'année 2026 (montant identique à 2025).

L'association affectera les montants par secteur d'activité à son budget prévisionnel de l'année 2026 :

- Pilotage : 26 500 €
- Enfance : 30 000 €
- Jeune : 23 500 €
- Adulte insertion : 35 000 €

Cette aide financière comprend la participation de la municipalité pour les actions présentées dans le cadre du Contrat de Ville.

**Vu l'avis favorable de la commission jeunesse en date du 13 janvier et du bureau municipal en date du 27 janvier 2026, il est demandé au Conseil Municipal :**

- D'approuver le versement de la subvention de fonctionnement de 115 000 euros à l'AAASC pour l'année 2026 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents ;
- D'inscrire le montant de cette dépense au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondante.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité,**

**Approuve** le versement de la subvention de fonctionnement de 115 000 euros à l'AAASC pour l'année 2026 ;

**Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents ;

**Accepte** d'inscrire le montant de cette dépense au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondante.

La Secrétaire de Séance



Aline LAUTRIE



Pour copie conforme,  
Le Maire



Bernard CZECH